

A PROPOS DE LA SYNTAXE DU BAMBARA

Etienne Balenghien

Les études sur les langues mandingues se sont multipliées ces dernières années et, de la lecture des publications réalisées, on peut conclure que, malgré quelques divergences de détail, un consensus est désormais acquis entre linguistes en ce qui concerne la description de la syntaxe de ces langues. Les lecteurs de Mandenkan n'auront aucune peine à repérer, au fil des articles parus, le contenu de ce consensus : accord sur un certain nombre de schèmes d'énoncés, terminologie commune pour désigner les unités lexicales, les constituants syntaxiques, les relations entre ces constituants dans l'énoncé, etc.

Il est permis de se demander si cette analyse désormais "classique" est la seule possible. Dans cette perspective, il peut être intéressant de relire les remarques que formulait, il y a une vingtaine d'années G. Manessy, à partir d'une étude comparative de plusieurs langues mandé, et en particulier celles qui ont trait à une interprétation commune possible de certains syntagmes souvent considérés comme très divers :

- "...trois sortes de syntagmes exprimant respectivement les rapports de nom complément à nom complété, de complément d'objet à verbe, de sujet à prédicatif : il n'est pas impossible d'ailleurs que ces trois syntagmes n'en forment qu'un seul."(1)

(1) "L'alternance consonantique en Manyà, Kpelle, Loma, Bandi et Mende" (Journal of African Languages, Col.3, Part.2, 1964) p. 177.

- "...le rapport établi entre deux noms ou pronoms dont l'un, le déterminant, réduit l'extension du contenu de l'autre, le déterminé, et en précise la compréhension. Cette définition très large inclut le rapport de qualification qui ne possède pas, dans les langues mandé, de mode d'expression grammaticale particulier." (2)

- "...rapport de détermination (dont l'expression du déterminé, celle du partitif, la relation d'annexion et celle de 'complément d'objet' à verbe sont des modalités).. " (3)

- "...l'usage du malinké occidental qui substitue souvent au 'suffixe objectif' ye une forme ti et qui remplace de même par ti le 'préfixe du parfait' ye ; l'homologie est trop singulière pour être fortuite et elle permet de supposer que ye 'suffixe' et ye 'préfixe de conjugaison'... ne sont qu'un seul et même lexème. La comparaison avec d'autres langues mandé apporte.. une confirmation.." (4)

- "...des langues (celles du groupe mandé et probablement d'autres encore)... Dans ces dernières, le rôle du sujet est celui d'un agent de sélection, et le rapport qui l'unit au prédicatif n'est pas différent de celui qui s'établit entre les deux termes d'un syntagme de détermination." (5)

Ainsi, selon cette interprétation, dans les langues mandé, les rapports entre les termes des syntagmes "sujet-prédicatif", "complément d'objet-verbe", "nom complément-nom

(2) "La relation génitive dans quelques langues mandé" (Proceedings of the Ninth International Congress of Linguists, Cambridge, Mass. 1962) p.467.

(3) "Détermination et prédication en Kpelle" (Bulletin de la Société de linguistique de Paris, T. 59, fasc.I, 1964) p.124.

(4) "Nom et Verbe dans les langues Mandé" (Journal of African Languages, 1962), p.59. Les termes 'suffixe' et 'préfixe de conjugaison' sont utilisés dans cet article en référence à la terminologie de M. Dalefosse. Ils correspondent respectivement à 'postposition' et à 'morphème prédicatif du passé transitif'.

(5) "Détermination et prédication..." o.c. p.129

complété", "qualifié-qualifiant", "nominal-postposition" ne seraient probablement que des modalités du rapport qui "s'établit entre les deux termes d'un syntagme de détermination".

On peut estimer que le progrès des recherches menées ces 20 dernières années rend caduque l'interprétation que donne G. Manessey de l'un ou l'autre des exemples qu'il cite ; il ne semble pas que cela remette en cause l'ensemble de ses argumentations.

Pour qui se pose le problème de la possibilité d'autres analyses du mandingue, il est dès lors tentant de se poser les deux questions suivantes :

- Ces réflexions de G. Manessey ne sont-elles pas susceptibles de mettre en lumière certains aspects peu étudiés de la syntaxe des langues mandingues ?

- Ces réflexions ne sont-elles pas susceptibles de servir de base à des approches de la syntaxe des langues mandingues assez différentes de celle que reflète le consensus actuel entre linguistes ?

Il est bien évident que dans le cadre restreint d'un article, ces questions ne pourront être abordées que de façon très succincte. Précisons de plus que les exemples seront pris dans le "bambara standard" ; il est probable que certains des raisonnements menés à partir de ces exemples se révèlent moins pertinents dans le cadre d'autres dialectes mandingues.

ASPECTS PEU ETUDIÉS DE LA SYNTAXE DES LANGUES MANDINGUES ?

Nous nous bornerons ici, à partir de quelques exemples, à un seul de ces aspects.

Envisageons les énoncés suivants :

- | | |
|---|--|
| 1. saga fagara. | Un mouton a été tué. |
| 2. Madi ye ba faga. | Madi a tué une chèvre. |
| 3. she fagata file nin ye. | Voici la poule à tuer. |
| 4. u ye waraba fagalen bila
mobili kono. | Ils ont mis le lion tué
dans la voiture. |
| 5. sa faga man go
yoro saniyalen na. | Il n'est pas difficile de tuer
un serpent dans un endroit net-
toyé. |
| 6. sosoFagalan don. | C'est une chose qui tue les
moustiques. |
| 7. mogo fagali de ye kele
juguya. | C'est le meurtre d'un homme
qui a aggravé la dispute. |

On aura remarqué, dans chacun de ces énoncés, le lexème faga ou l'un de ses dérivés, immédiatement précédé d'un nominal.

Une comparaison entre les diverses constructions formées par ces deux termes permet de faire les deux constatations suivantes :

- Première constatation : De nombreuses différences existent entre ces constructions : places diverses dans l'énoncé, formes différentes des termes en présence (premier terme affecté ou non de la marque du spécifique, deuxième terme radical ou dérivé à l'aide de morphèmes divers), compacité tonale réalisée ou non entre les deux termes, etc.

L'analyse "classique" met en relief ces différences et utilise des termes divers pour exprimer les relations syntaxiques existant entre les deux termes de ces syntagmes :

- saga fagara (énoncé 1) : nominal sujet (saga) + constituant verbal formé d'une base verbo-nominale (faga) et d'un morphème de prédication suffixé (-ra).
- ba faga (énoncé 2) : nominal objet (ba) + base verbo-nomi-

nale qui, en association avec un morphème prédicatif (ye) forme un constituant verbal.

- she fagata (énoncé 3), waraba fagalen (énoncé 4) : qualifié (waraba; she) + qualifiant formé d'un lexème verbo-nominal suffixé (fagata, fagalen).

- sosoFagalan (énoncé 6) nominal composé formé d'un nominal (soso) et d'un nominal (fagalan), lui-même constitué d'un lexème verbo-nominal (faga) et d'un suffixe à valeur instrumentale (- lan).

- mogo fagali (énoncé 7), sa faga (énoncé 5) : nominal déterminant (mogo, sa) + nominal déterminé formé d'un lexème verbo-nominal (faga) ou d'un nominal dérivé (verbo-nominal faga + suffixe de nominalisation - li).

- Deuxième constatation : Malgré ces différences, une constante se manifeste si l'on met en rapport l'ordre des éléments à l'intérieur de ces syntagmes et la relation entre eux signifiée sur le plan sémantique : à un ordre constant des éléments correspond, dans tous les énoncés envisagés, une relation sémantique constante, celle qui s'établit entre une victime (premier terme : saga, ba, she, waraba, sa, soso, mogo) et le fait de sa mise à mort envisagée sous divers aspects (deuxième terme : faga ou l'un des dérivés de faga). (6)

(6) Les exemples de ce genre abondent en bambara. On ne peut en tirer cependant une règle absolue, des contre-exemples se rencontrant, résultats souvent de procédures transformationnelles. Ainsi, à partir de fagali juguyara kunun (la tuerie a été grave hier), on peut obtenir kunun fagali juguyara (la tuerie d'hier a été grave).

De même, certains éléments peuvent s'intercaler entre les termes en présence : saga fana fagara (un mouton aussi a été tué).

On se rappellera également que certains lexèmes ont, de ce point de vue, une double valence. Ainsi, le terme qui précède min (boire) ou l'un de ses dérivés désignera soit celui qui boit (a ye so min : il a fait boire le cheval), soit ce qui est bu (a ye ji min : il a bu de l'eau).

Constatation qui n'est probablement pas sans rapport avec les conclusions de G. Manessy interprétant ces divers syntagmes comme des modalités du syntagme de détermination.

Quoi qu'il en soit, si la syntaxe d'une langue peut se concevoir comme l'ensemble des procédés mettant en rapport les constituants syntaxiques en vue d'exprimer une relation entre les signifiés sur le plan sémantique, et si l'on admet que la place des éléments les uns par rapport aux autres est l'un des procédés fondamentaux de la syntaxe des langues mandingues, n'est-il pas regrettable qu'un tel phénomène de correspondance entre ordre des éléments et relation sémantique ne soit mis en relief dans aucune des études récentes sur la syntaxe de ces langues ?

APPROCHES DIFFÉRENTES DE LA SYNTAXE DU BAMBARA ?

A propos de la notion de détermination, D. Creissels écrit : "Dans l'usage des linguistes, cette notion varie entre des acceptions plus ou moins larges, plus ou moins restreintes." Il n'est donc pas inutile de se demander dans quelle acception G. Manessy utilise cette notion. Lui-même qualifie sa définition de "très large" et, à la lecture des passages cités, on a pu constater que, de fait, elle déborde même le cadre de la "description du système nominal" dans lequel D. Creissels situe l'utilisation de cette notion. [7]

[7] "Éléments de Grammaire de la Langue Mandinka" (Publications de l'Université des Langues et Lettres, Grenoble, 1983) p. 44.

Dans ces conditions, il a semblé préférable d'utiliser, dans la suite de cet article, les termes "précisant-précisé" pour désigner les éléments des syntagmes considérés par G. Manessy comme non différents, le grand avantage (et probablement le seul) de ces termes étant de n'avoir jusqu'à présent été ni définis ni utilisés dans la description des langues mandingues, donc sans interférence avec une terminologie connotant une autre analyse de ces langues.

On se souviendra d'ailleurs que, beaucoup plus qu'une définition même très approximative de la relation signifiée, ce qui semble pouvoir servir de base à une approche différente dans l'analyse des énoncés, c'est l'analogie de structure mise en relief dans les articles cités entre des syntagmes que l'approche usuelle a tendance à envisager surtout sous l'angle de leurs différences.

A partir de là, plusieurs approches sont sans doute possibles [8]. Nous nous bornerons à esquisser ce que pourrait être l'une de ces approches face au problème de la description de l'arbre syntagmatique en deux types d'énoncés bambara : les énoncés de construction transitive et les énoncés de construction intransitive.

A. Constructions transitives

Envisageons l'énoncé :

B. Madi ye sa faga so kono. Madi a tué un serpent dans la maison.

[8] Ainsi, certaines argumentations de G. Manessy laissent à penser que son analyse des énoncés est différente de celle proposée ci-dessous. (voir, par exemple, "Nom et Verbe.." o.c. p.59)

Dans la perspective où nous nous sommes placés, il semble possible de distinguer dans cet énoncé trois syntagmes du type "précisant-précisé" : Madi ye / sa faga / so kono

Le message serait donc transmis, dans un énoncé de ce genre, sous la forme d'une suite ordonnée d'informations :

- Le premier syntagme donne à l'énoncé valeur prédicative : il affirme que quelque chose s'est passé (sens de ye deuxième terme de ce syntagme), le terme précisant (madi) nous indiquant l'un des participants impliqués dans cet événement : "il y a eu Madi..". Le contexte spécifiera l'implication dont il s'agit; dans l'énoncé analysé ici, Madi est l'auteur de l'évènement dont l'existence est affirmée.

- Le deuxième syntagme nous apporte une information sur ce qui s'est passé : il s'agit d'une mise à mort (sens de faga, deuxième terme de ce syntagme). Le terme précisant (sa) indique l'un des participants impliqués dans l'évènement relaté et, comme déjà signalé, dans le cas de faga, il s'agira (sauf cas exceptionnels décalables par le contexte) de la victime de cette mise à mort : "il y a eu Madi / mise à mort d'un serpent.."

- Le troisième syntagme apporte une information complémentaire : localisation de l'évènement à l'intérieur de quelque chose (sens de kono, deuxième terme de ce syntagme). Le terme précédant kono le précise (et ceci est habituel en bambara lors de l'emploi du lexème kono) suivant le schéma "tout-partie" : "il y a eu Madi / mise à mort d'un serpent / à l'intérieur de la maison".

Quelques commentaires permettront peut-être de mieux préciser la portée de cette analyse.

- Elle distingue des syntagmes du type "précisant-précisé".. Pour mieux comprendre cette formulation, il faut sans doute distinguer divers plans :

a. Sur le plan sémantique, la notion de "précision" semble bien délicate à manier.. On peut estimer, à juste titre sans doute, que les deux termes en présence se précisent, en fin de compte, l'un l'autre.

Signalons cependant un phénomène qui met en relief le découpage proposé : quelle que soit la complexité de chacun des syntagmes distingués, un pronom personnel ne pourra se situer ailleurs qu'en tête de syntagme, exception faite du cas de présence d'une conjonction (ni, kabini, walima, fo, janko, etc.) ou d'unité syntaxique résultant du blocage d'une structure complexe (ex : kenyereye : travaillant pour lui-même). Dans l'hypothèse de syntagmes se présentant comme suite d'éléments dont chacun est précisé par celui qui le précède, cette particularité ne correspondrait-elle pas au fait que l'emploi des pronoms personnels "repose sur une intention de référence directe à un individu" (9) qui, en bambara tout au moins, exclurait de fait toute précision supplémentaire.

A noter en conséquence que la présence d'un pronom personnel permet le repérage immédiat (sauf exceptions déjà signalées) d'une limite antérieure de syntagme.

b. Sur le plan structural, on a pu constater que l'analyse de l'énoncé 8 met en relief un certain parallélisme entre les trois syntagmes distingués : alors que, dans chacun de ces syntagmes, le premier terme peut être remplacé (sous réserve de compatibilité sémantique) par n'importe quel lexème nominal ou verbo-nominal, au deuxième terme par contre ne peuvent être substitués que des éléments faisant partie de catégories limitées ou spécialisées en certaines fonctions syntaxiques, morphème prédicatif pour le premier, lexème verbo-nominal pour le second, postposition pour le troisième (dans le cas de circonstants marqués).

Ce parallélisme fait ressortir l'importance des deuxièmes termes des syntagmes, termes qui semblent pouvoir être considérés comme "charnières" de l'énoncé. Sur ce plan, le

(9) D. Creissels, "Eléments de Grammaire..." o.c. p.71

schéma "précisant-précisé" serait peut-être interprétable en termes de relation de réaction..

Quoi qu'il en soit, cette mise en relief de "charnières" dans l'énoncé explique peut-être qu'au découpage proposé correspond ce que C. Bailleul appelle "pause secondaire de la voix", pause non obligatoire certes, assez marquée cependant pour que le fait de la signaler dans la transcription soit estimé devoir rendre "service au lecteur.. qui désire apprendre la langue bambara et la parler correctement." (10)

- Il est bien évident que le découpage de l'énoncé en suite de syntagmes n'exclut aucunement l'existence de relations syntaxiques entre ces différentes parties de l'énoncé, relations qui se traduiront formellement par des contraintes réciproques dans l'emploi des divers éléments. Ainsi, dans un énoncé du type de l'énoncé 8 :

a. La présence d'un lexème verbo-nominal en fin de syntagme implique (excepté le cas de l'impératif affirmatif à la deuxième personne du singulier) que l'un des syntagmes précédents se termine par un morphème tel que *be*, *te*, *ye*, *ma*, *ka*, *kana*, *mana*, etc.

b. Corrélativement, la présence de certains de ces morphèmes (*ka*, *ma*, *mana*, etc.) implique un syntagme suivant se terminant par un lexème verbo-nominal. Celle de *ye* (morphème prädicatif de l'accompli) implique que ce verbo-nominal soit précédé d'un lexème le précisant. Par contre, les morphèmes *be* et *te* sont également utilisés dans des énoncés d'un autre type n'impliquant pas la présence d'un lexème verbo-nominal.

 (10) "Cours pratique bambara III - types de phrases" p.1. On trouvera de nombreux exemples de pause secondaire dans les énoncés du type analysé ici tout au long de ce "Cours" (voir par exemple, p. 52)

c. Des contraintes existent également dans l'emploi des postpositions en relation, soit avec un verbo-nominal (dans *ka fen di mogo ma* : donner quelque chose à quelqu'un et dans *ka fen ni mogo la* : octroyer quelque chose à quelqu'un, la similitude sémantique des deux énoncés n'entraîne pas un choix identique de la postposition, ce choix étant déterminé par le lexème verbo-nominal), soit avec, en d'autres types d'énoncés, un morphème prädicatif (dans *Seku ye dugutigi ye* : Sekou est chef de village, le deuxième *ye* ne peut être remplacé par une autre postposition).

- On aura remarqué que l'analyse proposée ici met en veilleuse le rôle du constituant verbal tel que défini par D. Creissels : "association entre marque prädicative et base lexicale" (11), les morphèmes prädicatifs pouvant dès lors se définir, dans le type d'énoncé ci-dessus, comme "marques affectant des unités lexicales pour former des constituants spécialisés en fonction prädicative" (12)

Dans l'énoncé 8, ce constituant verbal serait constitué de l'association de *ye* et *faga*, et cette association assumerait une fonction prädicative dans l'énoncé. Nous avons vu que l'analyse en suite de syntagmes "précisant-précisé" préfère considérer au contraire que c'est le premier syntagme de l'énoncé (*Madi ye*) qui lui donne valeur prädicative.

Cette mise en veilleuse n'est évidemment pas sans conséquence du point de vue interprétation de certains faits syntaxiques :

a. Perd de son importance, dans cette perspective, la distinction entre prädication verbale et prädication non verbale.

 (11) "Eléments de Grammaire.." o.c. p.24

(12) "Eléments de Grammaire.." o.c. p.25

Comparons les deux énoncés :

9. Madi be ba faga so kɔɔ. Madi tue une chèvre dans la maison.
 10. Madi be so kɔɔ. Madi est dans la maison.

On voit habituellement, dans l'énoncé 9 un cas de prédication verbale, et dans l'énoncé 10 un cas de prédication non verbale.

Il est cependant admis (13) que dans ces deux énoncés, be est un seul et même morphème. La relation (du type précisant-précisé) qu'entretient ce morphème avec le terme qui le précède peut être considérée comme identique dans l'un et l'autre cas. Si l'on admet que le syntagme Madi be suffit à donner à l'énoncé 10 valeur prédicative, n'est-il pas possible d'en dire autant de ce syntagme dans l'énoncé 9 ?

b. Il en résulte que dans l'énoncé 9, le syntagme ba faga vient s'ajouter à un énoncé déjà pourvu de valeur prédicative, situation qui n'est pas sans rappeler un phénomène auquel se trouve confrontée toute analyse du bambara dans le cas d'un énoncé tel que :

11. Madi be taa ba faga so kɔɔ. (14) Madi part tuer une chèvre dans la maison.

 (13) D. Creissels (Lexique mandinka-français, Mandenkan n° 3, 1982) et G. DUMESTRE (Dictionnaire bambara-français, fasc. 1, 1981) ne réserve qu'une seule entrée pour be. C. Bailleul admet également qu'il s'agit d'un seul morphème tout en signalant les réalisations be et bi dans son emploi comme auxiliaire (Cours pratique bambara III, p.23)

(14) Un énoncé de ce type n'est possible en bambara standard qu'avec taa, wa (aller) et na (venir). En d'autres dialectes, les possibilités sont plus larges (voir exemples in "Dialectes Mandenkan", DNAFLA, 1980, p.124, 207, 218 ; cf. aussi C. Bailleul "Cours Pratique III" o.c. p.127). De même, en soninké (E. Balenghien in Le système verbo-prédicatif du soninke, The Journal of West African Languages, 4, 1. p. 9 et 12)

D. Creissels, pour caractériser le statut syntaxique de faga dans cet énoncé, parle de "constituant verbal translaté", le terme de constituant verbal étant justifié par le fait que ce lexème verbo-nominal "peut être précédé et suivi des nominaux correspondant à ce qui constituerait l'objet et le circonstant dans son emploi comme base d'un constituant verbal". (15)

A cette similitude de statut syntaxique s'ajoute, dans l'analyse proposée ici, une similitude de mode d'insertion dans l'énoncé, ba faga s'ajoutant, tant dans l'énoncé 8 que dans l'énoncé 11, à un énoncé déjà pourvu de valeur prédicative. Par contre, l'on préférera, dans un cas comme dans l'autre, ne pas parler de "constituant verbal translaté", cette expression connotant, suivant la définition citée ci-dessus, une participation à la fonction de prédication.

c. A propos de ces formes translataées, D. Creissels remarque que "leurs possibilités d'insertion dans l'énoncé sont plutôt comparables à celles des nominaux" (15). Pour qui admet la similitude de mode d'insertion mentionnée ci-dessus, cette remarque n'est peut-être pas sans rapport avec ce qu'affirme G. Manessy : "Il serait donc inexact d'affirmer que le mandingue oriental est une 'langue sans verbe' ; mais l'opposition verbo-nominale est loin d'y revêtir l'importance qu'elle a dans les langues indo-européennes". (16)

 (15) "Eléments de Grammaire.." o.c. p.145

(16) "Nom et Verbe..." o.c. p.60

B. Constructions intransitives

Signalons d'abord les quelques cas du bambara où la présence d'un lexème verbo-nominal pourvu d'une marque de prédication suffixée en fait un constituant apte à assumer la fonction prédicative, ce qui permettrait de parler en ces cas de prédication verbale :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| 12. she fagara. | Une poule a été tuée. |
| 13. a taato min ? | Où part-il ? |
| 14. i nalen mun na yan ? | Pourquoi es-tu venu ici ? |

Dans les énoncés de ce genre, les formes en -len et en -to sont exceptionnelles en bambara-standard mais beaucoup plus fréquentes en malinké.

Les syntagmes de ces énoncés assumant la fonction prédicative s'analysent suivant le schéma précisant-précisé : deuxième terme, verbo-nominal + marque de prédication suffixée affirmant un événement sous un aspect accompli (fagara), simultané (taato) ou résultant d'une action passée (nalen) auquel le premier terme apporte une précision : victime de la mise à mort (she), être en situation de départ (a) ou d'arrivée (i).

L'analyse des autres constructions intransitives impliquant un lexème verbo-nominal sera facilitée, semble-t-il, si nous les considérons en comparaison avec la construction transitive correspondante.

Examinons un exemple de ce passage du transitif à l'intransitif :

- | | |
|----------------------|-----------------------------|
| 15. Madi ma ba faga. | Madi n'a pas tué la chèvre. |
| 16. ba ma faga. | La chèvre n'a pas été tuée. |

En comparant ces deux énoncés, on remarque que le passage du premier au second peut être décrit comme l'application de deux règles successives :

- 1) délétion du terme précédant le morphème prédicatif ;
- 2) "shift" transférant le terme précédant le verbo-nominal à la place occupée précédemment par le terme précédant le morphème prédicatif.

a. Nous avons constaté, lors de l'analyse de l'énoncé 8, la mention de deux participants (l'un désigné par le lexème précédant le verbo-nominal), mention signifiant leur implication dans l'évènement relaté. Dans un tel énoncé, l'évènement est donc présenté en relation avec le rapport qu'il crée entre deux êtres diversement impliqués, rapport qui justifie l'emploi du terme "transitivité". Ainsi, l'énoncé 15 affirme que ne s'est pas accomplie (ma) l'action d'un tueur (Madi) mettant à mort (faga) une victime (ba). (17)

A l'inverse, le fait de ne mentionner qu'un seul participant (en bambara, ce sera toujours le participant impliqué en tant que précisant le verbo-nominal) signifiera la non transitivité, l'énoncé présentant l'évènement uniquement dans sa relation au seul participant en cause : l'énoncé 16, après délétion du terme précédant le morphème prédicatif (* ba ma faga), s'interpréterait ainsi : ne s'est pas accomplie (ma) la mise à mort (faga) d'une victime (ba).

b. le "shift" du terme désignant le seul participant mentionné est rendu nécessaire du fait que les structures du bambara exigent qu'un morphème tel que ma soit toujours précédé d'un constituant nominal.

(17) Dans le cas des "verbes réfléchis", il n'y a en fait qu'un seul participant envisagé sous deux aspects différents quant à son implication dans l'évènement relaté.

Du point de vue du message, dans la mesure où l'énoncé est tout entier axé sur la relation avec le seul participant impliqué (celui qui précise le verbo-nominal), il n'y a pas de risque d'interprétation erronée, même si ce terme est mentionné au début de l'énoncé plutôt qu'à la place qu'il occupe dans la construction transitive. Ainsi, en français, dans l'énoncé "Marie était à la mort", le fait (exigé par les structures de la langue) que le seul participant impliqué (Marie) soit mentionné au début de l'énoncé n'empêche pas de comprendre qu'il s'agit de la mort de Marie. Par contre, dans un énoncé mentionnant deux participants, le terme "Marie" devra reprendre sa place de déterminant précisant le terme "mort" : "ma soeur était à la mort de Marie".

L'examen de certaines constructions intransitives dans des énoncés où est utilisé le morphème ka (signifiant en bambara, soit une injonction, soit un infinitif, soit la mise en relief d'un lien entre deux événements) est peut-être de nature à confirmer l'interprétation donnée ci-dessus du passage du transitif à l'intransitif.

On sait que ce morphème ka, contrairement aux autres morphèmes prédicatifs du bambara (18), peut ne pas être précédé d'un lexème. La raison qui rendait nécessaire le "shift" dans le cas du morphème de l'énoncé 16 ne vaut donc plus ici et de ce fait est rendu possible un passage du transitif à l'intransitif par l'application de la seule règle de délétion.

Ainsi, par exemple, à la fin d'un repas au restaurant, le serveur pourra dire au client, utilisant l'injonction interrogative (usuelle en bambara) en construction transitive :

17. ne ka adison di i ma wa ? (Faut-il) que je te donne
l'addition ?

(18) A noter cependant que kana (négatif de ka) peut également être employé, sans être précédé d'un nominal, à l'injonctif négatif 2^{ème} personne du singulier : kana nin ta : ne prends pas cela.

S'il préfère ne pas mentionner sa propre implication dans l'action proposée, il utilisera une construction intransitive, soit en appliquant (comme dans l'énoncé 16) les deux règles (délétion et shift) :

18. adison ka di i ma wa ? (Faut-il) que l'addition te soit
donnée ?

soit en appliquant la seule règle de délétion :

19. ka adison di i ma wa ? (Faut-il) que l'addition te soit
donnée ?

ce dernier énoncé pouvant se traduire littéralement, suivant le schéma de l'analyse en syntagmes "précisant-précisé" : qu'il y ait / don de l'addition / à toi / est-ce que ?

Cette construction est également fréquente dans les formules de souhaits :

20. ka here fo n ko ! Que la paix arrive en mon absence !

Dans les énoncés où ka signifie un lien entre deux événements, c'est souvent cette façon de faire (application de la seule règle de délétion) qui sera préférée, la construction utilisant le shift étant fréquemment considérée par les bambaras comme stylistiquement "lourde".

Ainsi, on dira :

21. a wolola mali la, ka a fa wolo mali la, ka e ba wolo mali la. Il est né au Mali, son père est né au Mali, sa mère est née au Mali ; ou, en traduction littérale suivant le schéma d'analyse en syntagmes "précisant-précisé" : il y a eu naissance de lui / au Mali // en liaison avec / naissance du père de lui / au Mali // en liaison avec / naissance de la mère de lui / au Mali.

Dans certains de ces énoncés, cette tournure sans shift est la seule admise :

22. ka marifa to ne bolo, ne te siran waraba nye.

Tant que j'ai en main un fusil, je n'ai pas peur d'un lion ; ou, en traduction littérale : en liaison avec / permanence d'un fusil / dans la main de moi // il n'y a pas moi / avoir peur / devant un lion.

Dans certains énoncés, ni le morphème ka ni le verbo-nominal ne sont précédés d'un nominal référant au participant en cause, ce participant étant aisément identifiable par le contexte :

Ainsi, dans le cas de certains souhaits :

23. ka se ni nyuman ye ! Arrive avec le bien !
ou : qu'il y ait / arrivée (le contexte indique : de toi) / avec le bien.

Et, beaucoup plus fréquemment, dans les cas où ka signifie un lien entre deux événements relatés :

24. an ye letere sorɔ ka bɔ Kita. Nous avons reçu une lettre de Kita ; ou, en traduction littérale : il y a eu nous / réception d'une lettre // en liaison avec / sortie (le contexte indique : de la lettre) / de Kita.